

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le dix-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes en raison des dispositions gouvernementales, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

Présents : Messieurs BERTHOMIEU M. - BOUDET A. - DE BARROS C - ISARN P. - LAVIT F. - SOULIÉ C.

Mesdames DEMARAIS C. - GALZY I. - GROUSSET E. - LABROUSSE M. - LOPEZ C. - PAILLÉS S. - ROUSSET A.

Procuration : Monsieur FOREZ Daniel donne procuration à LAVIT Frédéric

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

82/2020 - Adhésion fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'adhésion de la fondation du Patrimoine. Cet organisme créé par la loi en 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997 a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité public et privé en partenariat avec les pouvoirs publics nationaux et locaux, le monde économique, les associations et les particuliers.

Il explique au conseil que le montant de cette adhésion pour les communes de moins de 1.000 habitants s'élèverait à la somme de 75 € (soixante-quinze Euros) pour Gabian.

Il demande au Conseil de bien vouloir donner son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à verser l'adhésion à la Fondation du Patrimoine s'élevant à la somme de 75 € (soixante-quinze Euros)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire - BOUTES Francis

